

**RENAUD DE MALAUSSÈNE**  
Préface de François-Xavier Bellamy

# UNE GUERRE JUSTE ?

Du code de Hammurabi  
aux défis contemporains,  
réflexions sur l'éthique militaire



Par l'ex-général  
adjoint opérations  
de la force Licorne

ALISIO  
*Témoignages & Documents*

« 13 mai 2005, Côte d'Ivoire. Un de mes sous-officiers de la force Licorne tue sur ordre un assassin, Firmin Mahé, qu'il avait fait prisonnier en zone rebelle. Face à Firmin Mahé, qui est coupable de tueries sauvages mais blessé et prisonnier, ce sous-officier contrevient au Droit de la guerre et au Droit humanitaire. En le tuant, il s'oppose aux règlements militaires français.

Lorsque l'affaire paraît au grand jour quelques mois plus tard, il est emprisonné durant plus de six mois, tout comme les deux soldats qui étaient à ses côtés. Je me vois moi-même retirer les commandements que j'exerce au Kosovo et en France, avant de quitter l'armée.

Pourquoi ce contresens de la République, qui poursuit l'assassin de Mahé mais se désintéresse, oublie ou ignore les vies humaines innocentes massacrées par celui-ci ?

Par l'incohérence du traitement moral et médiatique dont ils ont été l'objet, ces événements m'ont conduit à réfléchir sur l'éthique de la guerre à travers l'histoire. »

**« D'une lucidité courageuse, ce livre fait naître une lumière qui éclaire la question morale. »** – François-Xavier Bellamy

**« Renaud de Malaussène n'impose pas sa vision de l'éthique du soldat ; il la soumet simplement à notre réflexion. Ce faisant, il interpelle le citoyen, qu'il soit ou non homme de droit. »** – Jean-Olivier Viout, procureur général honoraire

Saint-cyrien, ancien officier des Troupes de Montagne, **le général de Malaussène** est breveté de l'École Supérieure de Guerre, ancien auditeur du Centre des Hautes Études Militaires (CHEM) et de l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale (IHEDN). Engagé sur plusieurs théâtres d'opérations extérieures et ancien commandant de la 27<sup>e</sup> Brigade d'Infanterie de Montagne, il s'est retrouvé impliqué à son corps défendant dans l'affaire Mahé en Côte d'Ivoire en 2005.

*Les droits d'auteur issus de la vente de cet ouvrage seront reversés aux blessés et familles de tués en opérations extérieures.*

ISBN 978-2-37935-013-9



9 782379 350139

20 €  
PRIX TTC  
FRANCE

ALISIO  
*Témoignages & Documents*

Design : flamidon.com  
Photo : ©Antoine DELUC  
/ECPAD/Défense  
Rayon : Essais



**Suivez toute l'actualité des éditions Alisio sur le blog :**

[www.alisio.fr](http://www.alisio.fr)

*Alisio est une marque des éditions Leduc.s*

*Les droits d'auteur issus de la vente de cet ouvrage seront reversés  
aux blessés et familles de tués en opérations extérieures.*

Suivi éditorial : Estelle Durand

Relecture-correction : Rémy Coton-Pélagie  
et Marjolaine Revel

Maquette : Sébastienne Ocampo

© 2019 Alisio,  
une marque des éditions Leduc.s  
29, boulevard Raspail  
75007 Paris – France  
ISBN : 978-2-37935-013-9

**RENAUD DE MALAUSSÈNE**

**Préface de François-Xavier Bellamy**

# **UNE GUERRE JUSTE ?**

**ALISIO**

*Témoignages & Documents*



*Merci à ceux qui m'ont aidé et encouragé  
ou qui ont exercé leur regard critique sur ce livre,  
Cheyenne-Marie Caron, Alain de Chanterac,  
Estelle Durand, MJG, Élisabeth Marot,  
Vincent Montagne, Paul de Puybusque, ainsi que ceux  
dont le témoignage a enrichi ma réflexion.*



*« Mais pourvu que ce fût  
dans une juste guerre. »*

Charles Péguy



*« Seul le progrès intellectuel et moral  
peut nous sauver de la guerre.  
Or le progrès moral est le plus lent de tous. »*

Lieutenant Darthenay,  
*Les Hommes et la guerre*, février 1944.



# SOMMAIRE

Préface de François-Xavier Bellamy	13
Avant-propos	19
Introduction	21
<b>1. Origine de ma réflexion</b>	<b>33</b>
<b>2. Droit dans la guerre, droit à faire la guerre, droit des conflits armés</b>	<b>43</b>
<b>3. L'homme politique, premier ordonnateur de la guerre</b>	<b>57</b>
<b>4. Les limites du droit à l'épreuve du terrain</b>	<b>65</b>
<b>5. L'ONU : maintien de la paix ou gestion de la violence?</b>	<b>83</b>
<b>6. L'armée française et l'éthique dans la guerre</b>	<b>97</b>
<b>7. Comment fonder l'éthique?</b>	<b>103</b>
<b>8. Cherchant à fonder l'éthique, comment définir le bien?</b>	<b>121</b>
<b>9. Sans risquer l'absolu des valeurs?</b>	<b>133</b>
<b>10. Délation et sanctions</b>	<b>155</b>
<b>11. Vision politique, partage du risque et de la responsabilité</b>	<b>173</b>
<b>12. La dérive du droit</b>	<b>193</b>
<b>13. Maîtriser la violence, gagner la paix : le partage des rôles</b>	<b>203</b>
<b>14. Que fallait-il faire?</b>	<b>217</b>
Conclusion	229
Annexes	235



# PRÉFACE

## DE FRANÇOIS-XAVIER BELLAMY

Il n'est pas de lieu plus difficile, pour la réflexion morale, que le champ de bataille. La guerre constitue à elle seule un défi à toute éthique. Comment penser la recherche du bien et du juste au cœur de ce qui ressemble à une suspension temporaire des règles morales les plus essentielles? Tout se passe comme si la guerre inversait nos repères habituels : l'engagement éthique suppose de se placer au service de l'autre, ici il s'agit de le vaincre. Il nous oblige à traiter également tous les humains au nom de leur humanité, quand en opération l'essentiel est de discriminer les individus selon leur statut (ami, ennemi, civil), pour leur appliquer des traitements radicalement différents. Enfin et surtout, bien sûr, la première et la plus absolue des normes morales, celle qui interdit de tuer, semble annulée par la guerre, où la mort de l'adversaire devient un moyen normal pour obtenir la victoire.

De cette évidente tension, on pourrait tirer hâtivement la conclusion que la guerre et la morale sont étrangères l'une à l'autre. Ce serait pourtant une erreur; car, sauf à abdiquer notre humanité, il n'est pas d'acte libre qui n'engage immédiatement notre responsabilité morale. Et de fait, si le champ de bataille est le lieu le plus difficile pour penser

le bien et le mal, il n'est pas non plus de lieu plus révélateur pour éclairer nos consciences. Comme si la tension morale, poussée à son paroxysme, apparaissait à cause de cela dans une clarté plus grande qu'à travers les petites préoccupations des jours ordinaires – et comme si elle les éclairait du même coup. Ainsi que le pensait déjà Platon, notre conscience a parfois la vue basse : pour discerner ce qui, dans l'humilité du quotidien, apparaît flou et confus, il faut le porter à une plus grande échelle. La radicalité immense du problème de l'éthique dans la guerre est une manière de mieux comprendre le défi moral, dans son universalité.

Le militaire choisit, par définition, de relever ce défi – il assume de s'encombrer, pourrait-on dire, de cette préoccupation éthique. C'est là ce qui le distingue de celui qui ferait profession de violence sans s'inquiéter des conséquences. La distinction entre le militaire et le mercenaire réside essentiellement dans la ligne de démarcation que constitue cette exigence : le militaire comme le mercenaire pratiquent l'emploi des armes, et s'y forment dans le but de concentrer le plus grand, le plus puissant, le plus précis pouvoir de détruire. Tous deux peuvent revendiquer ce travail bien singulier, qui se distingue de toute autre activité professionnelle « normale » : la mort est leur métier. Mais le mercenaire est prêt à engager ce savoir-faire dans n'importe quel contexte, pourvu qu'il soit lucratif ; tandis que chez le militaire, l'exercice de la force est toujours subordonné à l'impératif d'une légitimité supérieure. « La justice sans la force est impuissante », écrit Pascal. « Il faut donc mettre ensemble la justice et la force. » Voilà l'exigence qui guide le soldat, prêt à donner sa vie non dans le cadre d'un calcul

dont on espère tirer des dividendes, mais au nom d'une cause qui dépasse l'horizon de tout intérêt individuel. L'usage de la force est ainsi subordonné à la protection nécessaire qu'elle doit offrir à la justice, par la dissuasion aussi longtemps que possible – par la réplique indispensable quand les principes, qui sont par eux-mêmes impuissants, sont atteints par la violence. Voilà ce qui fait le cœur de l'engagement militaire, et sa spécificité : « Ne pouvant faire que ce qui est juste fût fort, on a fait que ce qui est fort fût juste. »

Encore faut-il que ce qui est fort soit juste ; et c'est à cette interrogation que nous convie la réflexion menée dans cet ouvrage par le général Renaud de Malaussène. Suscitée par un cas concret dramatique, nourrie par une longue expérience, elle décevra les amateurs de déclamations faciles et de recettes préfabriquées. Ce livre semble avoir été écrit, comme tous les textes qui comptent, sous la pression d'une nécessité intérieure : avec lui, nous entrons dans les questions que se pose un homme d'action éprouvé, au sens le plus fort de ce mot, par le contact du terrain, par la violence de la guerre.

C'est dans ce contexte que peut surgir la noblesse véritable de l'interrogation morale, car elle évite dans cet ouvrage les deux facilités qui la guettent, la double exclusion qui la rendrait bien plus simple, et bien moins sérieuse.

La tentation est grande, pour l'acteur pressé par la complexité du réel, d'en tirer une justification pour exclure tout principe général. Que voulez-vous, dira le pragmatique, les idées générales sont de bien peu d'utilité au beau milieu

du corps à corps La théorie est très belle, mais quand il s'agit de survivre, on ne saurait s'arrêter à contempler des considérations abstraites. À la fin, seul le résultat compte, quels que soient les moyens qu'il aura fallu employer. La guerre n'implique-t-elle pas par essence cette suspension des règles idéales d'une morale pour temps ordinaire?

Une telle position consiste à renoncer à l'inquiétude éthique, et ainsi elle finit inéluctablement par transformer le militaire en mercenaire – le soldat en un tueur à gages. Si la force ne se préoccupe plus de la justice, si elle ne s'y subordonne plus – ce qui implique qu'elle la pense et la recherche –, alors plus rien ne distingue un État engagé dans la guerre d'une association de malfaiteurs coupables de crime organisé. Le général de Malaussène rappelle ici la très riche tradition philosophique et théologique qui a progressivement conduit à fixer un « *jus ad bellum* », un « *jus in bello* » et un « *jus post bellum* » : un ensemble de règles juridiques et morales permettant de déterminer, par les conditions d'engagement, par les méthodes d'opération, par les modalités de résolution, si une guerre est juste ou non.

L'engagement militaire ne saurait donc exclure les principes moraux du champ de ses contraintes. Mais une tentation inverse pourrait, paradoxalement, conduire à une autre forme de cynisme : celle qui consisterait à n'admettre que les principes, sans tenter de les décliner de façon libre et responsable dans la complexité du réel. Pour s'engager dans l'action avec un vrai souci éthique, les règles apprises à l'avance ne sauraient suffire à elles seules. Dans le brouillard de la guerre, elles ne dédouanent pas de prendre en charge

les nœuds parfois indémêlables dont tout conflit est constitué. Elles ne nous autorisent pas à fermer les yeux sur les conséquences concrètes de nos choix. Sauf à nous exposer au risque de causer, avec les meilleures intentions du monde, des enfers pires encore que ceux que nous voulions éviter.

Pour le dire autrement, la noblesse de la réflexion morale consiste à prendre en charge la tension tragique qu'elle ne suffira jamais à résoudre. Le chef militaire, comme le responsable politique, accepte par principe, s'il ne veut pas s'arrêter à l'une de ces solutions de facilité, de porter sur ses épaules le poids de cette tension tragique. Tous deux acceptent de quitter à tout jamais la tranquillité d'un confort moral reposant – qui peut être en réalité la forme la plus sophistiquée de l'amoralité.

Il m'a semblé en lisant la réflexion minutieuse du général de Malaussène, toute hantée par la tragédie, qu'elle offrait le meilleur exemple de cet inconfortable scrupule, qui se refuse aussi bien l'excuse offerte par les difficultés de l'action que l'orgueil consistant à proclamer des idéaux désincarnés. Vouloir tenir ensemble à la fois la complexité du réel et la nécessité des règles, assumer jusqu'au bout la tension entre le principe et la matière, entre la pensée et l'action : voilà ce qui constitue l'effort toujours inachevé de la préoccupation morale.

De ce point de vue, nous pouvons en fermant ce livre éprouver une double et profonde reconnaissance. Reconnaissance envers tout officier et tout soldat en général, d'abord ; puisque chacun d'entre eux accepte d'assumer,

pour toute la communauté nationale, ce poids de l'engagement éthique que représente tout engagement militaire. Le soldat sait qu'il accepte, si les circonstances l'exigent, de courir un risque physique au nom d'une cause plus grande que lui ; et, s'il est parfaitement lucide et exigeant envers lui-même, il doit aussi savoir qu'il accepte de prendre sur lui un risque éthique, parce que son action est investie d'une force potentiellement destructrice, qui ne saurait s'exercer sans une inquiétude particulière. La tension qui pèse sur l'âme n'est pas moins éprouvante que celle qui pèse sur le corps ; et de cela, tous ceux qui vivent en sécurité à l'ombre des armes portées par le militaire devraient en témoigner leur reconnaissance infinie.

Que cette reconnaissance aille aussi, plus particulièrement, au général de Malaussène, qui nous offre ici de partager les fruits de ce travail qu'il a mené sur lui-même. Il a converti l'injustice subie en occasion d'un effort créateur, d'une lucidité courageuse. Des zones d'ombre d'une guerre, il a fait naître une lumière qui éclaire la question morale, et dont tout lecteur tirera un bienfait. La philosophie à elle seule ne saurait prétendre embrasser la complexité de nos incertitudes éthiques ; il y faut aussi une part de vécu, que rien ne peut remplacer. Loin de guider les seuls officiers dans leurs choix de demain, les pages qui suivent, n'en doutons pas, sauront parler à chacun d'entre nous dans bien des situations de nos vies.

François-Xavier Bellamy

# AVANT-PROPOS

**L**a réflexion que je mène dans ce présent témoignage a pris naissance dans les événements que j'ai vécus en Côte d'Ivoire en 2005. Au moment des faits, je suis adjoint opération de la Force Licorne. Ce témoignage s'appuie donc sur mon expérience militaire concrète, sur le terrain en Côte d'Ivoire, mais aussi sur d'autres théâtres d'opérations. Je me fonde également sur tout un corpus historique et philosophique, des textes fondateurs, importants, qui viennent donner un cadre à ma réflexion. Plusieurs témoignages de soldats ayant participé à la gestion des crises que je n'ai pas moi-même vécues viennent en renfort. Ayant quitté l'armée en 2009, je ne souhaite pas ici évoquer des exemples récents ou toujours en cours afin, d'une part, de ne pas risquer la vie des militaires actuellement en opération, et, d'autre part, de compliquer la gestion déjà complexe desdites opérations. J'ajoute que mon but est ici d'offrir un questionnement large sur l'éthique dans la guerre, pas de refaire une enquête déjà effectuée sur des faits qui se sont produits en Côte d'Ivoire en 2005, ni me substituer à la justice en distribuant les responsabilités aux uns et aux autres acteurs de cette affaire, dite « affaire Mahé ».



# INTRODUCTION

**D**epuis 2002, les forces françaises, présentes en Côte d'Ivoire dès 1961 au titre des accords de défense qui nous lient à ce pays, sont engagées sur le territoire pour « contribuer à une solution pacifique à la crise »<sup>1</sup>.

Novembre 2004 : à Bouaké, dans la partie nord du pays occupée par les forces rebelles, neuf soldats français sont tués par une attaque aérienne des forces armées nationales de la Côte d'Ivoire (FANCI), l'armée officielle ivoirienne menant une offensive pour reprendre le Nord. En réaction immédiate, la France détruit la force aérienne militaire ivoirienne, et la ville d'Abidjan se soulève alors contre les soldats français, contraints de réagir par la force et de faire venir des renforts dans la capitale. Deux ans plus tard, le 5 octobre 2006, le ministère de la Défense éprouve le besoin de rédiger des éléments de langage louant l'attitude des soldats français en Côte d'Ivoire, à la suite d'un rapport négatif d'Amnesty International. « Le ministre de la Défense déplore vivement qu'Amnesty mette en doute le respect par les forces françaises des règles du droit durant les événements de 2004. En effet, les militaires français engagés sous mandat international au service de la paix et de la sécurité des personnes directement menacées ont agi "en situation

---

1. Résolution 1464 du Conseil de sécurité de l'ONU, du 4 février 2003.

de légitime défense de soi et d'autrui, dans le respect de leur mandat, du droit international et du droit français". Ils "ont fait preuve de maîtrise collective et individuelle", ce qui a évité une nouvelle dégradation de la situation. L'analyse du mémorandum n'a pas permis d'identifier de cas où un éventuel défaut de proportionnalité aurait actuellement et matériellement été constaté par les enquêteurs d'Amnesty International »<sup>2</sup>.

Ainsi, lors du renforcement du dispositif militaire dans la capitale, la mort des Ivoiriens tués au bord des routes ou à côté de l'hôtel Ivoire<sup>3</sup>, au nom de la légitime défense, puisqu'il s'agissait d'aller au secours d'autres, « soi ou autrui », est-elle, si l'on se réfère à ces éléments de langage, légitimée par le ministre de la Défense de l'époque, M<sup>me</sup> Alliot-Marie.

13 mai 2005 : un de mes sous-officiers de la Force Licorne, l'adjudant-chef Guy Raugel, tue sur ordre un assassin, Firmin Mahé, qu'il avait fait prisonnier à Bangolo, à l'ouest du pays, en zone rebelle. Le fait que cet ordre lui a été donné est avéré. Quant à la question de savoir qui a donné cet ordre, elle n'est pas primordiale dans l'exposé des faits, nous y reviendrons donc plus tard.

Arrivés en février 2005, les hommes du GTIA ouest<sup>4</sup>, commandés par le colonel Éric Burgaud, et auquel appartient

---

2. Lettre du ministre de la Défense à Amnesty International, le 30 août 2005.

3. *Libération*, « La France garde mal la paix », Béatrice Pouligny, 7 décembre 2004.

4. Groupement tactique interarmes, composé du 13<sup>e</sup> BCA dont le chef de corps, et d'un escadron du 4<sup>e</sup> Régiment de Chasseurs.

le peloton de Guy Raugel, constatent en effet régulièrement au petit matin des assassinats qui ont eu lieu la nuit, ou traversent des villages désertés par la population terrorisée. Ils tombent un jour sur une « famille » entière, au sens africain du terme, c'est-à-dire très nombreuse – qui comptait une femme enceinte, des enfants, des vieillards –, massacrée à la machette. En menant de longues opérations de contrôle de zone, de jour comme de nuit, et en utilisant des dénonciateurs, le peloton de l'adjudant-chef Raugel parvient à comprendre quelle est l'organisation des bandes rivales, à remonter les réseaux, à en définir les chefs, puis enfin à arrêter le dénommé Mahé. Celui-ci est livré à la police de l'ONU, qui le livre à son tour à la justice de la Côte d'Ivoire, ce pays étant souverain. Le procureur de Daloa libère très vite Mahé, car il est de son ethnie. Celui-ci revient immédiatement à Bangolo, y terrorise la population et menace de mort les dénonciateurs. Quelque temps plus tard, Mahé est retrouvé par les forces françaises. Un échange de coups de feu a lieu au cours duquel il est blessé à la jambe, mais il parvient à s'enfuir dans la brousse. Retrouvé le soir même, Mahé est arrêté par l'adjudant-chef Raugel qui, incité par l'ordre qu'il a reçu, le tue en l'étouffant avec un sac plastique<sup>5</sup>.

En faisant cela, l'adjudant-chef Raugel, engagé depuis plus de trois mois en Côte d'Ivoire, tente de mettre fin aux exactions de plusieurs bandes rivales de coupeurs de route. Face à Firmin Mahé, qui est coupable de tueries

---

5. Pourquoi ce procédé inexplicable et choquant ? L'adjudant-chef Raugel, très choqué de l'ordre qu'il a reçu, mais discipliné et surtout soucieux de pacifier la zone, a voulu exécuter cet ordre sans laisser de trace. Pour cela, il a utilisé le premier moyen qu'il a trouvé pour tuer Mahé.

particulièrement sauvages *mais* blessé et prisonnier, Raugel contrevient au droit de la guerre, qui encadre les « us et coutumes de la guerre », et au droit humanitaire, qui protège les « combattants » hors de combat et les blessés. En le tuant, il se place ainsi en opposition complète avec les règlements militaires français.

Par conséquent, lorsque l'affaire paraît au grand jour quelques mois plus tard, Raugel est emprisonné à titre préventif durant plus de six mois, tout comme les deux soldats qui étaient à ses côtés. Les donneurs d'ordre présumés, car supérieurs hiérarchiques directs, le général Poncet et le colonel Burgaud, sont mis en examen par la justice française et mutés dans des postes parisiens. Enfin, je me vois moi-même retirer les commandements que j'exerce au Kosovo (la brigade multinationale Nord-Est), et en France (la 27<sup>e</sup> Brigade d'infanterie de montagne), et je suis contraint de rejoindre un poste à Lyon dans lequel je me morfonds pendant trois ans avant de quitter l'armée.

Nuit du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin 2005 : une centaine d'Ivoiriens civils, hommes, femmes, enfants et vieillards, est sauvagement massacrée à Guitrozon, à côté de Duékoué, à quelques kilomètres de Bangolo. Le village brûle une bonne partie de la nuit. Les soldats de l'ONU sont responsables de cette zone, leurs postes se situent à trois cents mètres du drame et à une dizaine de kilomètres des positions françaises de Bangolo ; ils ne réagissent pas. Ils laissent perpétrer le massacre. Quelques journaux français évoquent cette tuerie, mais aucune action en justice n'est entreprise. Car, en effet, ces soldats n'ont pas transgressé le droit de la guerre. Plus précisément,

ils ont respecté à la lettre les « règles d'engagement » prévues dans les ordres écrits qu'ils ont reçus, règles qui traduisent de façon adaptée, pour chaque opération militaire, le droit de la guerre. Ces règles d'engagement prévoient que s'ils ne sont pas en situation de légitime défense, ils n'ont pas à réagir, ni à venir au secours de la population massacrée.

Des trois cas que je viens d'évoquer, un seul a indigné les chefs politiques, la hiérarchie militaire et quelques médias.

Tous ces événements sont pourtant survenus à la même époque, dans un même contexte politico-militaire, mais chacun a été géré de manière différente, et ce pour des raisons qui ne procèdent pas de la morale. Autrement dit, des impératifs considérés comme supérieurs – la raison d'État? – sont venus placer au second rang ce qui devrait par-dessus tout prévaloir – la défense de la victime innocente. À moins que la morale dans l'action ne soit pas si simple à définir et que les choix que l'on doit y effectuer soient complexes. Une complexité qui peut rendre moins catégoriques les discours officiels sur la moralité des interventions militaires françaises et internationales...

Pourquoi ce contresens de la République, qui poursuit l'assassin de Mahé mais se désintéresse, oublie ou ignore les vies humaines innocentes massacrées par celui-ci?

Ce long préambule me permet de poser les bases nécessaires avant d'aborder, à partir de mon expérience en Côte d'Ivoire sous le drapeau français, mais aussi au Liban sous le béret bleu de l'ONU et au Kosovo sous le drapeau de

Nous espérons que cet extrait  
vous a plu !



**Une guerre juste ?**  
Renaud de Malaussène



J'achète ce livre

Pour être tenu au courant de nos parutions, inscrivez-vous à la lettre des éditions Leduc.s et recevez des **bonus**, **invitations** et autres **surprises** !

Je m'inscris

Merci de votre confiance, à bientôt !

A L I S I O